



Rapport d'activités Fonds régions et ruralité - Volet 2 2025-2028

Pour la période du 1^{er} avril 2025
au 31 mars 2026

Rapport à l'intention :

- Du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
- Des citoyens de Vaudreuil-Soulanges.

Transmis à titre informatif :

- Au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges

Adopté le 8 juillet 2026

Table des matières

Mot du préfet	p. 3
1. Bilan des activités	
Rappel du contexte et des priorités d'intervention de la MRC	p. 4
Délégation à un organisme	p. 5
Réalisations de la MRC	p. 5
Atteinte des cibles identifiées	p. 6
Regard sur les actions à venir	p. 7
2. Bilan financier	
Les montants engagés, montants versés et soldes à verser	p. 7
Les montants versés par types de dépenses	p. 8
La répartition des montants versés par priorité d'intervention	p. 8
L'effet levier	p. 8
Les dépenses d'administration	p. 8
3. Les dépenses réalisées en lien avec la mise en œuvre	
Les dépenses en ressources humaines et en honoraires professionnels	p. 9
La concertation avec tout autre organisme	p. 9
4. Les projets soutenus	
Projets de la MRC/DEV	p. 10
Projets de promoteurs partenaires	p. 11
5. Les ententes sectorielles	p. 13



Mot du préfet

Notre région connaît une croissance démographique remarquable, qui s'accompagne de pressions importantes sur l'aménagement du territoire, la mobilité, la préservation de nos ressources et la qualité de vie. Entre les réalités urbaines et rurales, cette évolution nous appelle à faire des choix cohérents, adaptés et porteurs pour l'avenir. C'est dans cette perspective qu'en 2025-2026, nous avons entrepris une réflexion structurante afin de poser les bases de notre *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*.

La mobilisation des partenaires du territoire autour d'une vision partagée a mené à l'identification de cinq priorités d'action visant à mieux répondre aux réalités concrètes de nos municipalités et de notre population. Vaudreuil-Soulanges possède une identité unique, façonnée par le canal de Soulanges, un territoire agricole couvrant 76 % de sa superficie, une localisation stratégique à proximité d'axes routiers majeurs et de la grande région métropolitaine, ainsi qu'une richesse naturelle et des milieux de vie diversifiés. Nos interventions devront mettre en valeur ces atouts tout en soutenant un développement cohérent et bien arrimé à notre réalité territoriale.

La vision portée par les élus prend désormais forme dans la mise en œuvre de ce cadre commun. En orientant l'action régionale et en soutenant des projets porteurs, elle donne une impulsion claire à la réalisation d'initiatives structurantes qui viendra renforcer notre tissu social, dynamiser notre économie et préserver l'identité de notre territoire. Appuyée par l'expertise du milieu communautaire, du secteur des affaires, du milieu culturel et des professionnels de la MRC, cette démarche donnera lieu à des retombées concrètes pour les municipalités et l'ensemble de la population.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation peut compter sur l'engagement de notre collectivité à faire de cette démarche un levier de retombées durables et tangibles pour la région. Le Fonds régions et ruralité constitue, à cet égard, un outil essentiel pour soutenir un développement harmonisé, mobilisateur et porteur pour l'avenir de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Patrick Bousez

Préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges



1. Le bilan des activités réalisées

Rappel du contexte et des priorités d'intervention régionales de la MRC

Le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) a pour objectif de soutenir les efforts de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC) dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux et dans le respect de leurs champs de compétence. Il constitue le principal levier financier des MRC pour appuyer les projets structurants, soutenir les priorités locales et participer à des ententes de développement ou à des initiatives régionales.

Dans le cadre des dispositions de l'entente à conclure avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Fonds régions et ruralité - Volet 2 (2025-2027), la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été appelée à développer un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire afin de mieux cibler les enjeux régionaux prioritaires et orienter ses interventions.

Le [Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire](#) est un document de planification par lequel la MRC de Vaudreuil-Soulanges identifie ses enjeux collectifs et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale de son territoire. Il est au cœur de la gestion des sommes allouées dans le cadre de la présente enveloppe. En amont à l'élaboration de son cadre d'intervention, la MRC a procédé à un diagnostic organisationnel reposant sur la mise commune de ses différentes planifications et politiques, ainsi que sur la réalisation d'un exercice de force/ faiblesses /opportunités/ menaces basé sur ces documents. Les planifications et politiques ciblées permettent d'avoir une vue d'ensemble afin de construire une base solide sur laquelle baser son cadre d'intervention.

Basées sur le diagnostic territorial, sur le dégagement des grands enjeux régionaux ainsi que sur les priorités d'interventions régionales incluses dans divers programmes et politiques, reconnus par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les grandes priorités d'intervention pour le FRR volet 2 sont les suivantes :

01

Favoriser la mobilisation en développement social et la réalisation de projets visant le renforcement du tissu social

02

Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire

03

Renforcer la résilience environnementale du territoire

04

Planifier et développer le territoire de manière durable et cohérente

05

Contribuer au dynamisme culturel et à la mise en valeur du patrimoine

La délégation à un organisme à but non lucratif

La MRC de Vaudreuil-Soulanges délègue à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) l'exercice de la compétence du développement économique et du soutien aux entreprises. Le mandat général de DEV est de favoriser l'effervescence et la croissance économique régionale par son accompagnement et ses financements alternatifs à valeur ajoutée, ainsi que l'initiation de grands projets communs, dans le but d'être un générateur de valeurs régionales et de prospérité durable.

La délégation de l'exercice de la compétence en matière de développement local et régional et la sous-délégation de la gestion de la part du FRR que l'organisme délégataire reçoit de la ministre sont deux actes distincts que peut effectuer une MRC.

Dans tous les cas, la MRC qui choisit de déléguer l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional ou de sous-déléguer la gestion d'une part du FRR qu'elle reçoit demeure liée par toutes les obligations de l'entente qu'elle conclut avec la ministre. Il lui appartient donc de prendre les mesures nécessaires pour que son délégataire ou son sous-délégataire les respecte également. En conséquence, le délégataire ou le sous-délégataire se verra tout aussi lié par les obligations qui incombent à la MRC en vertu de l'entente, notamment celles en matière de respect des normes et de reddition de comptes.

Réalizations de la MRC en lien avec la mise en œuvre du Cadre d'intervention

L'année 2025-2026 représentait une année transitoire, visant une période d'adaptation pour permettre aux MRC de se familiariser avec les nouvelles normes et modalités de l'enveloppe, ainsi que pour l'élaboration du Cadre d'intervention.

Ainsi, pendant cette année transitoire, la MRC a concentré ses efforts sur l'élaboration de son Cadre d'intervention. Cette démarche a permis de définir une vision commune et de mieux structurer les interventions à venir, tout en assurant une cohérence avec les priorités et les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Ce travail constitue une base solide pour orienter les décisions et maximiser les retombées des initiatives futures. Ce travail a mobilisé une grande partie de l'équipe de la MRC, DEV ainsi que des organismes partenaires : le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), l'Office régional d'habitation (ORHVS) ainsi que le Parc du canal Soulanges. Une réflexion concernant la gouvernance du FRR Volet 2 a également eu lieu afin d'assurer des mécanismes optimaux facilitant, entre autres, l'identification d'actions structurantes.

De plus, l'équipe de la MRC a utilisé ce moment pour revoir les stratégies mises en place lors de soutien de projets en partenariat avec des promoteurs externes afin de s'assurer que ces mécanismes soient flexibles et permettent de répondre non seulement aux enjeux du territoire, mais également aux besoins des partenaires essentiels au développement du territoire et à sa vitalité. Certaines stratégies de soutien auront donc été révisées.

Pendant l'année transitoire, il était tout de même demandé à la MRC de procéder à l'adoption de priorités régionales d'intervention, conformément aux exigences de la précédente entente.

Dans une vision de continuité, la MRC a souhaité reporter les priorités identifiées pour l'année 2024, tout en reconnaissant qu'elles seront cependant assujetties aux nouvelles modalités identifiées dans la nouvelle entente. Cela a permis le soutien de projets en lien avec la vitalité économique du territoire. Ces projets seront détaillés dans les prochaines sections.

Atteinte des cibles identifiées dans le cadre d'intervention

Il est important de préciser que l'évaluation de l'atteinte des cibles porte uniquement sur les projets, les salaires et les activités financés par le FRR Volet 2, et non sur l'ensemble des interventions réalisées par la MRC dans le cadre de ses activités courantes. Comme aucun salaire ni projet financé par le FRR n'a été engagé pour plusieurs des priorités d'intervention au cours de l'année visée, les résultats observés demeurent partiels et ne reflètent pas l'ensemble des efforts déployés. Une évaluation plus représentative pourra être réalisée au cours de la prochaine année, à mesure que les projets seront identifiés, mis en œuvre et financés dans le cadre du FRR.

Élément du bilan	Cible(s) identifiée(s)	Cible(s) atteinte(s) pour l'année de référence
Priorité 1 — Favoriser la mobilisation en développement social et la réalisation de projets visant le renforcement du tissu social	Soutenir financièrement minimalement 5 projets , initiatives ou actions sur le territoire ; Soutenir au minimum 5 démarches collectives ou concertations ; Impliquer minimalement 50 acteurs dans les projets, initiatives ou démarches soutenus.	--
Priorité 2 — Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire	Soutenir minimalement 250 entreprises à travers les différents services ; Impliquer minimalement 50 entreprises et acteurs influents dans les activités des comités consultatifs sectoriels.	449 entreprises soutenues pour les différents services conseils aux entreprises entre le 1er janvier et 31 décembre 2025, excluant les entreprises ayant fait l'objet de promotion via les outils de marketing territorial et touristique. Présence de 156 entreprises lors des comités sectoriels pour la période visée par l'entente.
Priorité 3 — Renforcer la résilience environnementale du territoire	Soutenir minimalement 5 projets , initiatives ou actions sur le territoire ; Impliquer minimalement 20 acteurs dans les projets, initiatives ou démarches soutenus.	--
Priorité 4 — Planifier et développement du territoire de manière durable et cohérente	Soutenir minimalement 5 projets , initiatives ou actions sur le territoire ; Impliquer minimalement 20 acteurs dans les projets, initiatives ou démarches soutenus.	--
Priorité 5 — Contribuer au dynamisme culturel et à la mise en valeur du patrimoine	Soutenir minimalement 2 projets , initiatives ou actions sur le territoire ; Impliquer minimalement 10 acteurs dans les projets, initiatives ou démarches soutenus	--

Regard sur les priorités et les actions de l'année suivante

Au cours de la prochaine année, la MRC poursuivra la mise en œuvre de son Cadre d'intervention en déployant des programmes de soutien alignés sur les priorités établies. Les efforts entrepris seront poursuivis afin de consolider les actions amorcées et d'assurer une progression cohérente des initiatives. Une attention particulière sera également portée à l'identification et au développement de projets structurants, qui contribueront à générer des retombées durables pour le territoire et à répondre aux besoins prioritaires du milieu.

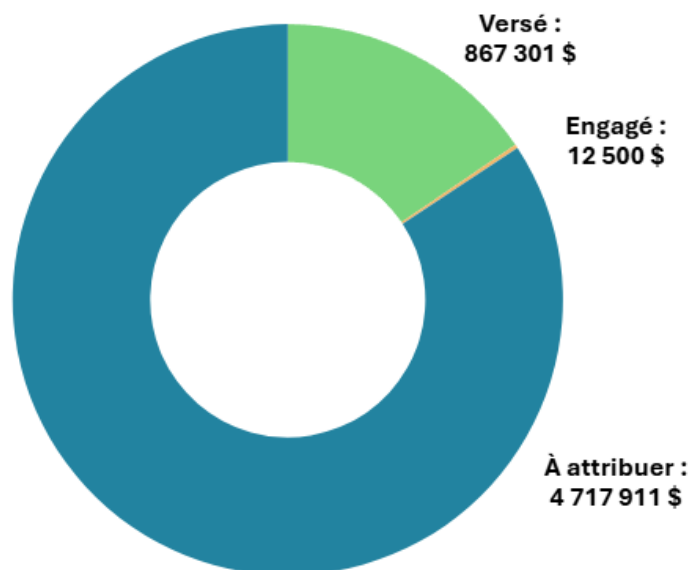
2. Le bilan financier global

Le bilan financier représente l'état d'utilisation du FRR Volet 2 pour l'année de référence 2025-2026. Le montant total de l'enveloppe pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2025-2028 est de **5 597 712 \$**.

Élément du bilan	Montant (\$)
Solde reporté de l'année précédente	Non applicable (<i>première année de référence de l'entente 2025-2028</i>)
Intérêts générés de l'année de référence	-- \$

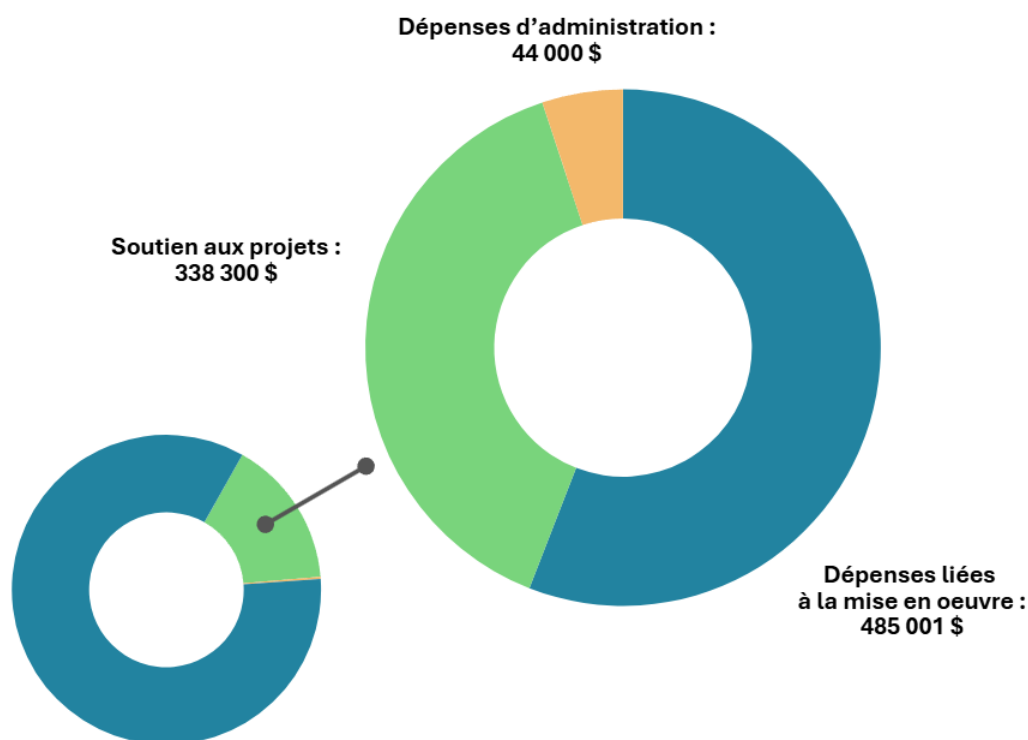
Les montants engagés, montants versés et soldes à verser

Le tableau ci-contre illustre les sommes engagées, ainsi que les montants versés et les soldes qui demeurent à verser à la suite de la période de référence, en référence au montant total pour l'enveloppe 2025-2029.



Les montants versés par types de dépenses

Le montant versé pour l'année 2025-2026 de **867 301 \$** a été attribué à différents types de dépenses admissibles, qui seront détaillées dans les sections suivantes, et donc le portrait global est le suivant :



Répartition des sommes versées par priorités d'intervention

Pour l'année visée, **100%** des montants versés étaient en lien avec la priorité d'intervention 2 — Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire. L'identification de projets structurants permettra de procéder à une répartition des sommes plus prévisible et planifiée pour les années restantes à l'entente, en lien avec chacune des priorités.

L'effet levier

L'investissement (montants versés et engagés) issu du FRR Volet 2 de **879 801 \$** a permis de participer à des investissements d'un montant total de **1 597 281 \$** pour la période visée.

Les dépenses d'administration

La MRC n'a engagé aucune dépense d'administration pendant la période de référence. L'organisme délégataire de la compétence économique (DEV) a engendré un montant de **44 000 \$** de dépenses d'administration.

3. Les dépenses réalisées en lien avec la mise en œuvre

Les dépenses en ressources humaines et en honoraires professionnels

Afin de soutenir la réalisation et la mise en œuvre du Cadre d'intervention, la MRC et l'organisme délégataire de la compétence économique (DEV) peuvent engendrer des dépenses relatives aux ressources humaines, ainsi que des honoraires professionnels. Ces ressources doivent servir exclusivement à soutenir la mise en œuvre du Cadre d'intervention par les principales actions identifiées dans ce dernier, ainsi qu'être en cohérence avec l'atteinte des cibles identifiées.

Titre du professionnel (ressources humaines)	Montant engagé	Montant versé	Solde à verser
Professionnel en communication et promotion touristique	82 274,83 \$ (75 % du poste)	82 274,83 \$	--
Professionnel en communication et promotion touristique	52 701, 71 \$ (50 % du poste)	52 701, 71 \$	--
Professionnel en développement de projet et enjeux régionaux	50 942,67 \$ (80 % du poste)	50 942,67 \$	--
Professionnel en développement de projet et enjeux régionaux	51 082,50 \$ (50 % du poste)	51 082,50 \$	--
Professionnel en service aux entreprises	90 406,62 \$ (80 % du poste)	90 406,62 \$	--
Professionnel au commissariat industriel et commercial	18 852,47 \$ (20 % du poste)	18 852,47 \$	--
Professionnel au commissariat industriel et commercial	47 131,18 \$ (50 % du poste)	47 131,18 \$	--
Professionnel au commissariat industriel et commercial	45 804,01 \$ (40 % du poste)	45 804,01 \$	--
Professionnel au commissariat industriel et commercial	45 804,01 \$ (40 % du poste)	45 804,01 \$	--

Aucune dépense en honoraires professionnels n'a été engendrée pour la période visée.

La concertation avec tout autre organisme

Plusieurs activités réalisées par les ressources professionnelles financées via le FRR Volet 2 visaient la concertation avec d'autres acteurs du territoire. En effet, l'approche collaborative et concertée est privilégiée dans le développement des projets tant en régie interne qu'en soutien aux projets de promoteurs externes afin de favoriser la mise en commun des forces et expertises locales au bénéfice de la population. Les autres activités de concertation autour des activités courantes ont été réalisées aux frais de la MRC.

4. Les projets soutenus au cours de l'année de référence

La MRC peut planifier et mettre en œuvre des projets en régie interne touchant ses champs de compétence. Ces projets répondent aux besoins identifiés sur le territoire et répondent aux priorités d'intervention. Dans un esprit de collaboration et de concertation, l'implication des organismes partenaires est proposée dès la phase de réflexion afin d'harmoniser les actions et maximiser l'impact des interventions.

La MRC peut également conclure des ententes avec des promoteurs ou organismes pour la réalisation de projets structurants ou complémentaires à ses interventions sur le territoire. Ces projets ciblent des clientèles particulières et doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention de la MRC, de ses priorités locales et de ses plans d'action.

Pour la période de référence, la MRC n'a accordé aucune subvention issue du FRR Volet 2, tant pour des projets soutenus par des promoteurs externes que par des promoteurs internes. DEV a quant à lui soutenu un total de **11 projets**, tant internes qu'en collaboration avec des partenaires externes, pour un montant de **338 300 \$** pour la période visée, soit **245 800 \$** en projets soutenus par DEV et **92 500 \$** en projets de promoteurs externes.

Projets de la MRC/DEV

Projet 01 : Saison touristique 2025 Promoteur : DEV	
Coût total du projet	175 000,00 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	126 000,00 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	126 000,00 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 02 : Mobilisation des acteurs touristiques autour du développement durable en concordance avec les orientations du plan de développement touristique de Vaudreuil-Soulanges Promoteur : DEV	
Coût total du projet	6 000 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	4 800 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	4 800 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire

Projet 03 : Opération de la navette fluviale Les Cèdres — Salaberry-de-Valleyfield Promoteur : DEV	
Coût total du projet	50 000 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	10 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	10 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 04 : Projet pilote pour faciliter les déplacements et stimuler le tourisme par une navette pour explorer le mont Rigaud et ses attraits Promoteur : DEV	
Coût total du projet	130 700 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	15 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	15 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 05 : Déploiement d'une stratégie de marketing territorial visant à réduire les impacts économiques causés par le manque de fluidité dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges Promoteur : DEV	
Coût total du projet	235 540 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	90 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	90 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire

Projets de promoteurs partenaires

Projet 06 : Déploiement des services aux HRI Promoteur : Coop de solidarité du Suroît-CSUR	
Coût total du projet	99 806 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	50 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	37 500 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire

Projet 07 : Modernisation ERP et site web Promoteur : Centre Notre-Dame-de-Fatima	
Coût total du projet	178 235 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	9 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	9 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 08 : Transformation numérique et automatisation Promoteur : Mondial 2000 inc.	
Coût total du projet	162 500 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	15 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	15 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 09 : Transformation numérique et acquisition d'équipements de production Promoteur : L'Arôme du Froment inc.	
Coût total du projet	76 100 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	8 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	8 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 10 : Transformation numérique et acquisition d'équipements, développement de marché Promoteur : Systèmes MCED Inc.	
Coût total du projet	83 400 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	8 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	8 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire
Projet 11 : Acquisition d'équipements spécialisés Promoteur : Apex Précision inc.	
Coût total du projet	400 000 \$
Montant engagé (subvention FRR Volet 2)	15 000 \$
Montant versé au cours de l'année de référence	15 000 \$
Priorité d'intervention à laquelle répond le projet	Contribuer au développement et à la vitalité économique du territoire

5. Les ententes sectorielles

La participation par la MRC à une entente sectorielle de développement visant l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le cadre d'intervention de la MRC est admissible à une contribution financière du FRR Volet 2, sous certaines conditions.

Aucune contribution de la MRC ou d'un organisme délégataire à une entente sectorielle n'a été effectuée en partie ou en totalité à partir du Fonds régions et ruralité — Volet 2 pour la période visée.